



AESH : un métier à défendre et à reconnaître !

PAS, ARE : Non aux projets destructeurs du gouvernement !



Alors que le projet PAS (pôle d'appui à la Scolarité) avait été rejeté en commission, suite aux nombreuses alertes lancées par les associations, le gouvernement Borne a dégainé le 49-3 pour le faire passer sans vote dans le projet de loi de finances.

Cet acronyme présenté dans le cadre de 'Acte 2 de l'école inclusive lors de la Conférence nationale sur le handicap se substituerait aux PIAL, dans la même logique de mutualisation à l'échelle nationale. **Mais il aurait des compétences encore plus larges** puisqu'il interviendrait auprès des élèves « à besoins éducatifs particuliers », ce qui comprend les élèves en situation de handicap mais pourrait aussi s'appliquer aux élèves allophones, ou en difficulté scolaire... Les contours en sont donc bien flous, d'autant plus que le PAS interviendrait aussi en direction des personnels en apportant « *également leur appui au personnel des écoles et des établissements de leur ressort en matière de ressources et de pratiques pédagogiques ainsi que de formation* ».

En cas d'attribution d'une aide, c'est le pôle d'appui à la scolarité, qui *détermine les modalités de mise en œuvre et organise son exécution*. Cela permettrait donc encore plus à l'éducation nationale de reprendre la main sur l'attribution des moyens alloués à la scolarisation des élèves en situation de handicap, puisque c'est le PAS qui définit la quotité horaire de cet accompagnement. **Nous sommes dans la continuité des PIAL mais bien au-delà, puisque l'éducation nationale reprendrait la main sur les attributions de la MDPH.** Ceci intervient dans la droite ligne des différents rapports établis par l'éducation nationale. Les AESH (bien que précaires et mal payées) coûtent trop cher et la solution c'est de décider que les élèves n'en auraient plus besoin ou moins. **Tout cela au nom du principe d'égalité et au nom de l'autonomie de l'élève...**

Et ce n'est pas tout ! le projet de loi précise : « *L'aide, lorsqu'elle est individuelle, peut, après accord entre l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation et la famille de l'élève, et lorsque sa continuité est nécessaire à celui-ci en fonction de la nature particulière du handicap, être assurée par une association ou par un groupement d'associations ayant conclu une convention avec l'État.* » ; c'est la porte ouverte à la privatisation de l'accompagnement !

Le PAS devrait être expérimenté à la rentrée prochaine avant sa généralisation à la rentrée 2026. **Mais nous ne laisserons pas faire !** Dans l'acte 2 de l'école inclusive, il est prévu aussi la création d'un statut d'ARE (Accompagnant à la Réussite éducative) qui regrouperait les AED et les AESH pour pallier la pénurie d'AESH.

Depuis, il a été annoncé que l'accès à ce nouveau statut se ferait sur la base du volontariat... **Mais les contours de ce projet restent flous, et surtout en dehors de la réalité concrète de chacun des métiers qui sont bien différents. Cette annonce illustre encore une fois le mépris avec lequel sont considérés les AESH comme les AED.** Comme si ces personnels étaient interchangeables !



**La pénurie d'AESH est bien réelle
Mais les raisons nous les
connaissons tous et les solutions
aussi !**



La création d'un véritable statut de la Fonction publique d'Etat, de catégorie B, pour reconnaître le métier d'AESH



Un contrat de 24h d'accompagnement élève correspondant à un temps plein ;



Un salaire de début de carrière d'1,4 fois le SMIC



L'abandon immédiat des PIAL comme des PAS et de la politique de mutualisation



Une formation professionnelle initiale qualifiante de 24 mois à la hauteur des nombreuses connaissances et savoir-faire que requiert le métier



Primes REP et REP+ calculées sur les mêmes bases que celles des enseignant·es



Abandon du projet ARE (projet de fusionner les AED et les AESH)